



**CSA SPIP du 4 novembre 2025**

**Déclaration liminaire**

Monsieur le président,

Les CSA se suivent mais l'ambiance et les politiques menées sont malheureusement d'une cohérence consternante. Le 14 octobre, date de notre dernier CSA, était diffusée aux DISP une note du DAP interdisant l'accès en établissement avec des moyens de communication professionnels (téléphones, ordinateurs, tablettes) pour presque tous les personnels, autorités judiciaire et préfectorale, et partenaires institutionnels et associatifs de notre administration. Le CSA aurait pu utilement être informé de la diffusion de cette note faute d'être consulté, il n'en fut rien.

Cette note traduit une nouvelle fois la méconnaissance de la DAP, sur ce qu'il se passe réellement dans ses services, et une absence de préoccupation totale pour les dispositifs, notamment de réinsertion, que pourrait mettre en péril cette note. Elle méconnaît le déroulement des CAP et DC, et l'importance de l'accès aux SI SJ pour ces derniers, l'existence de partenariats locaux et nationaux avec France Travail, les missions locales et autres, et enfin illustre le climat de paranoïa généralisée au sein de notre administration. Nous vous avons saisi conjointement avec le Syndicat de la magistrature, puisque nous n'avons pas eu de réponse jusque là, pourrions-nous espérer en avoir une aujourd'hui ?

La discussion budgétaire est désormais lancée. Le PLF 2026 traduit une volonté claire de notre ministre de continuer dans son impasse immobilière et sécuritaire. Budget insertion gelé, donc en baisse entre l'inflation et l'augmentation de la population pénale, recrutements insuffisants... Autant de signaux d'alerte que les personnels en SPIP ont dénoncé lors de leur mobilisation du 9 octobre. 3 années sans recrutements, des budgets insertion et aménagements déjà bloqués les années précédentes, les choix politiques de court terme et de communication mènent les politiques pénitentiaires à un échec assuré.

Concernant l'ordre du jour, le nouveau tour de discussion sur la doctrine de prise en charge de la MLRV en MO n'aura pas été inutile. Ainsi, ceci aura minima permis à notre administration de ne pas se décrédibiliser en véhiculant des stéréotypes racistes en parlant notamment « d'accoutrements » pour désigner les djellabah ou encore de créer un incident diplomatique en illustrant la marque de prière (Tabaà) avec des photos de chefs d'Etats et de gouvernements amis au côté du chef d'une organisation terroriste.

Maigres satisfactions toutefois... En effet, les grandes lignes directrices de cette doctrine restent inchangées et posent difficultés. Prise en charge uniformisée que le probationnaire soit condamné pour CEA ou pour des faits de terrorisme, systématisation des transmissions d'informations à la préfecture en fin de suivi, extension du domaine de la radicalisation (droite, gauche, écologie, gilets jaunes, masculinisme, indépendantisme, complotisme...), mise au même niveau des actions illégales et des actions violentes. Autant d'alertes sur les libertés publiques, le travestissement des missions du SPIP sur lesquelles la CGT IP mais aussi, l'ONU, la CNCDH, le défenseur des droits et même le CIRAP alertent tant sur les volets renseignement, détection que prise en charge.

Hasard de calendrier, le procès des dirigeants de Lafarge pour financement du terrorisme s'ouvre aujourd'hui. Ces derniers auraient versé plusieurs millions d'euros à des groupes djihadistes en Syrie et notamment à l'État islamique dans le seul but de servir des intérêts économiques. Récemment encore, un célèbre ancien président de la République a été condamné pour, entre autres, avoir pactisé avec les commanditaires d'un attentat qui a fait 170 morts. Comme quoi le terrorisme troque parfois son qamis pour un complet veston. La CGT IP espère que la MLRV mettra en conséquence le glossaire à jour.

Le fond est donc bien inquiétant mais la forme l'est tout autant puisque cette nouvelle doctrine, toujours plus exigeante prescrit des délais de convocations toujours plus courts, des actes professionnels toujours plus nombreux et donc une responsabilité individuelle encore plus grande pour les agents, le tout sans aucun moyens humains dévolus en conséquence.

La CGT IP et le SNEPAP FSU ont demandé à ce que soit enfin présentée l'expérimentation de la reprise du présentiel totale ou partielle dans 15 SPIP. La CGT IP découvre donc que le projet, pas suffisamment avancé pour nous être présenté, est déjà au final relativement ficelé. La demande d'ajout à l'ODJ tombait donc à pic. Ce sont donc 15 SPIP qui seront positionnés dont une partie sont à priori déjà identifiés.

La CGT IP a toujours été claire sur trois points :

- Les SPIP sont les mieux placés pour assurer les missions de présentiel de par leur compétence et leur expertise ;
- Cela ne pourra pas se faire à moyens constants, et le nombre considérable de postes vacants doit être comblé avant de récupérer des missions ;
- Le présentiel doit se réfléchir au-delà du cadre de la comparution immédiate, ce travail doit nécessairement se faire en coopération avec les juridictions.

Enfin, nous avons demandé à ce que soient présentés le cadre, les objectifs et moyens de la mission étrangers de la DAP mise en place par notre GDS double démissionnaire avant l'été. Le protocole sur la DISP du Grand-Est annulé suite à un recours de la CGT IP, qui envoyait à la préfecture les informations pénales entre autres de nos concitoyens binationaux (on ne sait jamais sur un malentendu on pourrait peut-être aussi expulser des français) est une illustration du délire collectif xénophobe dans lequel plonge notre administration.

La DISP de Rennes, nous invite à ne pas travailler de projet d'insertion avec les détenus faisant l'objet d'une mesure d'éloignement, ailleurs des consignes officieuses de détention arbitraire ont été passées pour les étrangers sous OQTF en SL, partout on systématise des avis défavorables à toute demande, la liste n'est pas exhaustive : un sinistre concours Lépine de l'éloignement. Cela traduit en revanche une réalité à laquelle nous refusons de nous résoudre en restant attentistes, sur ce sujet comme sur d'autres, le programme de l'extrême droite est déjà décliné dans notre administration. La CGT IP demande donc à ce qu'il le soit en transparence, nationalement et présenté aux agents et à leurs représentants !

Monsieur le président, la CGT IP continuera de défendre les missions, les agents et les usagers dans l'intérêt du service public pénitentiaire.

Le 4 novembre  
Les élus CSA  
CGT Insertion probation